

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Sébastien LEMONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vivek SINGH

Date de convocation : 3 septembre 2020

Date d'affichage : 15 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

Délib. n°2020-054 : St-Lô Agglo - convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

La commune de Condé-sur-Vire fait partie des communes (avec Le Désert et Ste-Suzanne-sur-Vire) à ne pas avoir confié à l'Agglo l'instruction ADS (autorisation du droit des sols).

Cette mission en mutualisation, proposée par l'Agglo, comprend l'examen de la recevabilité de la demande, la complétude du dossier et la proposition de décision, pour les actes d'urbanisme suivants :

- Certificat d'urbanisme dit « opérationnel » (CUB)
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Autorisation de travaux sur les ERP

Dans l'organisation proposée par l'Agglo, la commune reste le guichet unique pour l'ensemble des demandes d'urbanisme, et plus particulièrement pour l'accueil et le conseil des pétitionnaires. Schématiquement, l'Agglo reprend à quelques détails près la suite des services de la DDTM avant le désengagement de l'Etat en 2015.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

ID : 050-200063592-20200910-DELIB2020_054-DE

Tâches	Mairie	Agglo
Réception et de l'enregistrement des dossiers (délivrance du Récépissé de Dépôt)		
Enregistrement informatique du dossier (grille dépôt de dossier cartAds)	●	
Pré-instruction (zonage + servitudes)	●	
Consultation ABF	●	
Consultations réseaux (AEP/ EU/ EP : compétence AGGLO), ERDF		●
Autres consultations		●
Notification des majorations ou incomplet (à intégrer sur la convention de mise à disposition)		●
Rédaction des propositions de décision.		●
Diffusion de la décision au pétitionnaire	●	
Transmission au contrôle de légalité	●	
Gestion des attestations de non opposition et DDACT		●
Récolement et contrôle de conformité	●	
Gestion du pré-contentieux		●

Si la commune confiait cette mission à l'Agglo, le coût prévisionnel s'élèverait à **11 750 €** par an. Le montant résulte d'un calcul pondéré tenant compte à la fois du nombre des actes d'urbanisme délivrés et de la population de la commune.

Pourquoi ce transfert aujourd'hui ?

- Mise en cohérence avec les compétences de l'Agglo (qui est déjà en charge du PLUi)
- Complexité accrue des procédures d'urbanisme générant un risque contentieux
- Nécessaire professionnalisation du service (mise en place d'une veille juridique et suivi régulier de formations pour l'agent communal instructeur, ce qui n'est pas envisageable compte tenu de son emploi du temps actuel)

Le coût généré par le transfert de cette compétence serait compensé par le gain de masse salariale obtenu au moment du départ, non remplacé, d'agents en 2018 et 2019.

Avis de la Municipalité : favorable

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver les termes de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) de St-Lô Agglo, dont le coût prévisionnel est estimé à 11 750 €/an.**

Pour : 27	Contre : 1	Abstentions :
-----------	------------	---------------

Contre : Alain EUDES

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

